

e est levé L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Étaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN Ch., COUSIN G., M. INGOUF P. DUBOIS G., SYLVESTRE R., MAYNOU A., GODIN D., LORNE V., et CREPEL O.

Excusés :

M. LHOMME Yann qui a donné pouvoir à M. SYLVESTRE François

Absents :Mmes BUFFARD Nadine ,TESTA Marjorie, LAURET Emilie.

Secrétaire de séance : Mme SYLVESTRE Roselyne

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2017 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 23 Février dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2017-14 Délibération radiateur chez M.BRICOLAGE : M. le Maire fait part aux membres des travaux effectués dans les WC de la Mairie. Un nouveau radiateur a été installé pour un montant de 90.83€ HT .Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cet achat et autorise M.le Maire à régler cet achat au compte 2188 Autres immobilisations corporelles.

3°)2017-15 Délibération matériel AGRIMAT : M. le Maire présente le devis concernant le taille haie pour 593.58€HT, la débroussailleuse pour 690.62€HT et les accessoires pour un montant global de 1632.04€HT soit 1958.45€TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis et autorise M.le Maire à régler la somme au compte 21578 Autre matériel et outillage de voirie.

4°)2017-16 Délibération Ordinateurs de bureau : Un devis a été demandé pour le changement des deux unités centrales à la Mairie. Il s'élève à 1651.80€ TTC avec les forfaits prestation informatique.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent ce devis et autorisent M.le Maire à régler cette somme au compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique.

5°)2017-17 Délibération PC Portable : M.le Maire fait part aux membres d'un futur achat de portable pour les adjoints. Les membres , après en avoir délibéré, acceptent cet achat de 655.24€ TTC soit 546.03€ HT au compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique.

6°)SDEY, Installation borne électrique : M.le Maire donne lecture du courrier reçu concernant l'installation d'une future borne électrique sur la commune. Des informations nouvelles seront données ultérieurement.

7°)2017-18 Dons divers : M.le Maire fait part des dons : M.COUSIN de 50€, Mme JUSZCZAK de 50€, M.HARRY de 50€, M.PETIT 50€, M.ROGER 50€, l'AGE d'OR 75€, Eurl Montmartin 50€, la Société Métalise Industrie de 500€, l'entreprise JOUAN 400€, Attitude B 50€, DENISOT SAS 50€ et Vergers de Noslon 50€. Les membres acceptent ces dons et autorisent M.le Maire à effectuer les titres de recettes correspondants.

8°)2017-19 Délibération Yonnelec concernant des équipements pour l'accessibilité : Des achats de barre et de béquille ont été effectués pour l'accessibilité au WC de la Mairie. Le montant s'élève à 141.09€ HT soit 169.31€ TTC. Le Conseil Municipal approuve ces dépenses et autorise M.le Maire à régler au compte 2188 Autres Immobilisations Corporelles.

9°)2017-20 Délibération chèque de remboursement Orange de 31.68€ : Ce chèque correspond à un trop payé concernant une ligne téléphonique. Le Conseil Municipal accepte celui-ci et autorise M.le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

10°) 2017-21 Délibération tarif du repas de cantine pour les non-réservés et/ou les non inscrits : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas pour les non inscrits à 6€ pour la rentrée scolaire prochaine 2017-2018.

11°)2017-22 ATD Réaménagement de l'ancienne école : M. le Maire donne lecture de la note d'opportunité et de faisabilité du réaménagement de l'ancienne école en locaux associatifs et commerce. La commune souhaiterait développer son attractivité en aménageant 2 locaux , le premier servirait pour le commerce , le second pour une association. Pour cette opération, la municipalité souhaite qu'il soit pris en compte: la réfection de la couverture, la création d'une place de stationnement adaptée, la création d'une porte pour un accès direct pour l'usager, la mise à disposition de sanitaires qui seront réservés au personnel du commerce, le remplacement des émetteurs de chauffage électrique, la vérification et la mise aux normes des installations électriques, éclairage de sécurité et de sécurité incendie et la mise en état de propreté du local bibliothèque pour les instituteurs au R+1. L'estimation financière du coût des travaux serait estimée à 101 026.05€ HT avec en plus l'estimation des honoraires divers de 6833.66€ HT. Le Conseil Municipal approuve cette étude et autorise M. le Maire à poursuivre les démarches.

12°)2017-23 Présence verte: convention : Après lecture de la convention de partenariat non exclusif entre la Mairie et l'Association Présence Verte Bourgogne , les membres du Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer celle-ci.

13°)2017-24 Assurances statutaires CNRACL et IRCANTEC du 28 février 2017 au 31 décembre 2022. Le Conseil Municipal décide d'autoriser M.le Maire à signer les contrats CNRACL et IRCANTEC pour la période énoncée ci-dessus et pour un montant total de 7332.06€

14°)2017-25 les 4 taxes des taux d'imposition 2017. M.le Maire et le Conseil Municipal décident d' augmenter les taux d'imposition 2017 de 2% par rapport à 2016 afin de palier en partie à la baisse de la DGF pendant cette même période.

Le taux de ***la Taxe d'habitation : 21.17%**

***la Taxe foncière (bâti) : 16.30%**

***la Taxe foncière (non bâti): 41.19%**

***la CFE : 19.35%**

Les membres acceptent à l'unanimité.

15°)2017-26 Délibération du vote du Compte Administratif 2016 Assainissement :

L'Assemblée délibérante , réunie sous la présidence de M.DECLINCHAMP Frédéric, 1er adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévues : 59 531.43€
Réalisées : 26 959.52€

Recettes Prévues : 59 531.43€
Réalisées : 59 428.72€

Fonctionnement

Dépenses Prévues : 82 652.57€
Réalisées : 66 768.44€

Recettes Prévues : 82 652.57€
Réalisées : 78 874.64€

Résultat de clôture de l'exercice 2016

Investissement : 32 469.20€
Fonctionnement : 12 106.20€
Résultat global : 44 575.40€

16°)2017-27 Délibération du Compte de Gestion 2016 Assainissement :Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la Trésorerie à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif. Les membres, après en avoir délibéré, votent le compte de gestion 2016 (après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.)

17°)2017-28 Délibération de l'Affectation du Résultat Assainissement 2016: Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.SYLVESTRE François, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 7 avril 2017, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un déficit de fonctionnement de 11 130.94€
-un excédent reporté de 23 237.14€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 12 106.20€
Soit un excédent d'investissement de 32 469.20€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'Exploitation au 31/12/2016: Excédent 12 106.20€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 12 106.20€
Résultat d'investissement reporté (001) : 32 469.20€

18°)2017-29 Délibération du vote du Budget Primitif Assainissement 2017 :L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M.DECLINCHAMP Frédéric, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2017 :

Investissement Dépenses : 68 975.44€

Recettes : 68 975.44€

Fonctionnement Dépenses : 71 856.56€

Recettes : 71 856.56€

19°)2017-30 Délibération du vote du Compte Administratif 2016 COMMUNE : Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M.DECLINCHAMP Frédéric , vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement Dépenses Prévues : 56 500 €

Réalisées : 54 486.92 €

Recettes Prévues : 56 500 €

Réalisées : 19 412.98 €

Fonctionnement Dépenses Prévues : 775 382 €

Réalisées : 495 553.72 €

Recettes Prévues 775 382 €

Réalisées : 826 164.69 €

Résultat de clôture de l'exercice Investissement -35 073.94 €

Fonctionnement 330 610.97€

Résultat global 295 537.03 €

20°)2017-31 Délibération Examen et vote du Compte de Gestion 2016 COMMUNE: M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Pont-sur-Yonne à la clôture de l'exercice. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres en même temps que le compte administratif 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

21°)2017-32 Délibération Affectation des Résultats 2016 COMMUNE : Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de M.SYLVESTRE François, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 7 avril 2017. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître: Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de M.SYLVESTRE François, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 7 avril 2017. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître:

*un excédent de fonctionnement de	63 798.99€
*un excédent reporté de	266 811.98€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	330 610.97€
*un déficit d'investissement de	35 073.94€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D EXPLOITATION AU 31/12/2016 EXCEDENT	330 610.97€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	35 073.94€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	295 537.03€
RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001)DEFICIT	35 073.94€

22°)2017-33 Délibération Vote du Budget Primitif 2017 Commune : Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M.SYLESVTRE François, Maire de la commune de CUY vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Investissement	Dépenses	86 090€	Recettes	86 090€
Fonctionnement	Dépenses	808 890 €	et Recettes	808 890€

23°)DIVERS

*M. le Maire fait part aux membres du courrier reçu le 7 avril de l'Ecole Primaire concernant la possibilité d'équiper chaque classe de l'élémentaire d'un vidéoprojecteur. Après réflexion le Conseil Municipal ne donne pas d'accord pour le moment et discutera du sujet prochainement.

*Le tableau de permanence des élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017 a été élaboré.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance à 23heures15mn.